

Définition.  
(Suite.)

Les unes sont le point d'arrivée de la science (inductives); les autres, le point de départ (déductives).

Règles de Pascal. — a) *Définition de mots.* 1° Définir tout mot obscur ou équivoque;

2° N'employer dans les définitions que des mots bien connus et déjà définis. — Ajoutons : ne pas changer sans raison le sens des mots.

b) *Définition de choses.* — N'entreprendre de définir aucune des choses tellement connues d'elles-mêmes, qu'on n'ait pas de terme plus clair pour les expliquer.

*Limites de la définition.* — L'universel et l'individuel ne peuvent être définis; dans le premier cas, l'extension, dans le second, la compréhension, sont sans limites.

*Caractères d'une bonne définition.* — 1° Elle doit être complète ou universelle, c'est-à-dire convenir à tout le défini;

2° Propre, convenir au seul défini;

3° Réciproque ou convertible, c'est-à-dire rester vraie, si l'ordre des termes est renversé.

Voilà pour le fond; pour la forme, elle doit être claire, concise et, autant que possible, portative.

*Avantages des définitions.* — Elles font contracter à l'esprit l'habitude de l'ordre, de la méthode; donnent le goût de l'exactitude, de la clarté, de la propriété des termes; elles éclairent et secondent l'exercice de la volonté.

*Diverses sortes de démonstration.* — On distingue la démonstration directe et la démonstration indirecte.

*Démonstration directe.* — C'est elle qui fait voir pourquoi une proposition est vraie.

Elle comprend : 1° La démonstration à posteriori, ascendante ou analytique, qui se tire des conséquences ou des faits. — On remonte d'une proposition douteuse à celle qui la rend évidente;

2° La démonstration à priori, descendante ou synthétique, qui se tire des principes, des causes ou de la nature même de la chose à prouver.

*Démonstration indirecte.* — La démonstration indirecte ou réduction à l'absurde prouve une vérité en faisant voir l'impossibilité, l'absurdité de l'hypothèse contraire. — Elle est basée sur ce principe : « Tout ce d'où il résulte quelque chose de faux est faux. » (BOSSUET.)

La démonstration indirecte peut convaincre l'esprit, elle ne l'éclaire pas; elle n'est pas probante, suivant le langage de l'École.

*Règles de la démonstration, d'après Pascal.* — 1° N'entreprendre de démontrer aucune des choses qui sont tellement évidentes par elles-mêmes, qu'on n'ait rien de plus clair pour les prouver;

2° Prouver toutes les propositions un peu obscures, et n'employer à leur preuve que des axiomes très évidents ou des propositions déjà accordées ou démontrées;

3° Substituer toujours mentalement les définitions à la place des définis.

*Caractères des lois mathématiques; différence avec les lois physiques.* — 1° Les lois mathématiques expriment des rapports nécessaires, qui dérivent de la nature des nombres, de l'étendue ou du mouvement;

2° Elles sont établies par le raisonnement déductif et non par l'expérience, comme les lois des sciences de la nature;

3° Elles sont nécessaires, d'une nécessité absolue, universelles et certaines, tandis que les lois physiques sont contingentes, conditionnelles et sujettes à l'erreur;

4° Les vérités mathématiques sont analytiques; les lois physiques sont synthétiques.

Est-ce à dire que la certitude mathématique soit supérieure à la certitude physique? Non, seulement elle ne se démontre pas de la même manière.

## Démonstration.

*Rôle des sciences mathématiques dans les autres sciences.* — Les mathématiques ont des applications dans toutes les sciences; elles leur communiquent le caractère de précision par le calcul et la mesure. Voilà pourquoi la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la sociologie, la biologie, font appel à la mathématique pour établir des moyennes par les statistiques et les mensurations.

*Abus de la méthode géométrique.* — Il faut bien se garder cependant de vouloir appliquer la méthode rigoureuse des mathématiques et du raisonnement déductif à tous les sujets; cela exposerait aux plus graves erreurs. — La plupart des vérités concrètes échappent au calcul, et les faits moraux y échappent complètement.

6<sup>e</sup> LEÇON

## MÉTHODE DES SCIENCES DE LA NATURE

Objet  
des sciences  
de la  
nature.

Ces sciences ont pour objet : 1° D'expliquer les phénomènes de la nature, c'est-à-dire de découvrir les causes qui les produisent et les lois qui les régissent (sciences physiques);

2° La connaissance de la nature elle-même, tant dans sa constitution propre que dans ses manifestations : phénomènes géologiques, phénomènes vitaux, etc. (sciences naturelles).

*Cause et loi.* (Voir Préliminaires, 1<sup>re</sup> leçon, p. 1.)

*Loi et type.* — La loi est un rapport constant de succession de phénomènes. Le type est un rapport de coexistence de caractères.

*Type et genre.* — Le type est la notion générale considérée au point de vue de la compréhension;

Le genre, la notion générale au point de vue de l'extension. — Le genre comprend tous les individus qui ont les mêmes caractères, qui répondent au même type.

Division des  
sciences de la  
nature.

Les sciences de la nature se divisent en deux groupes :

1° Les sciences physiques, qui étudient les propriétés générales de la matière et les phénomènes généraux qui se produisent dans tous les corps. Elles comprennent l'astronomie, la physique, la chimie.

2° Les sciences naturelles, qui décrivent les êtres organisés ou inorganiques, qui vivent sur la terre ou qui la constituent. Elles comprennent la minéralogie et la géologie, qui s'occupent des corps bruts; la zoologie et la botanique descriptives, et enfin tout le groupe des sciences biologiques : physiologie, pathologie, etc.

— Observons que toutes ces sciences sont solidaires, que l'histoire naturelle a besoin de la physique, la physique de la chimie, etc.

## Méthode.

La méthode propre aux sciences de la nature est la méthode inductive avec ses procédés : l'observation, l'expérimentation, l'hypothèse, l'analogie, la classification, l'induction et les définitions empiriques.

## II. Observation.

*Observer*, c'est considérer attentivement un être ou un phénomène pour en découvrir la nature, les lois, les causes ou les effets.

*Esprit d'observation* : esprit qui se manifeste par une curiosité toujours en éveil, par l'aptitude à saisir les ressemblances, à faire des rapprochements, etc. C'est le caractère propre du génie scientifique et la condition de toute découverte.

*Moyens d'observation* : les sens et les instruments qui en augmentent la portée naturelle : balance, microscope, télescope... ; surtout les appareils enregistreurs : thermomètres maxima et minima, etc.

*Règles de l'observation*. — L'observation doit être complète, détaillée, méthodique.

Il faut : 1° Chercher par l'analyse les faits élémentaires ;

2° Noter avec méthode les caractères du fait et les circonstances dans lesquelles il se produit ;

3° Arriver, s'il se peut, à les mesurer ;

4° Tenir compte de l'état physique et mental de l'observateur ;

5° Enfin vérifier les résultats par l'expérimentation ou par de nouvelles observations.

*Insuffisance de l'observation*. — L'observation est presque toujours insuffisante pour nous révéler la vraie nature des choses ou la cause des phénomènes ; il faut la compléter par l'expérimentation.

*Expérimenter*, c'est provoquer artificiellement les phénomènes dans des conditions déterminées pour les mieux étudier.

L'expérimentation implique une idée préconçue, un but à atteindre. — « Sans une idée directrice, l'expérimentation n'est qu'un pur tâtonnement capable d'étonner plutôt que d'instruire. » (BACON.)

*Règles de l'expérimentation*. — Il faut : 1° Varier l'expérience : cette variation peut porter sur les sujets ou sur la cause qui agit ;

2° L'étendre, soit pour le temps, soit pour la quantité, soit pour le nombre de faits, afin de rendre évidents les caractères ou les rapports ;

3° La renverser, c'est-à-dire faire la contre-épreuve ; contrôler l'emploi d'un procédé par le procédé inverse.

*Qualités de l'observateur et de l'expérimentateur*. — Ils doivent : 1° Avoir cette curiosité scientifique qui veut tout expliquer et tout comprendre ;

2° Être patients ; ne plaindre ni le temps ni la peine ;

3° Attentifs ; considérer l'objet ou le phénomène sous tous ses aspects, dans tous ses rapports ;

4° Adroits ; se plier aux circonstances et trouver des ressources devant les obstacles ;

5° Exactes ; signaler tout ce qu'ils voient et rien que ce qu'ils voient ; obtenir et donner des mesures précises, pour le nombre et le degré ;

6° Sincères, impartiaux, indépendants d'esprit ; n'avoir qu'un désir, la connaissance de la vérité.

*Puissance de l'expérimentation*. — L'expérimentation nous permet d'atteindre et de déterminer exactement le rapport de cause à effet, d'isoler les causes et de reproduire à l'infini les phénomènes qui vérifient les lois de la nature.

*Définition*. — L'hypothèse est une explication provisoire des faits, une induction anticipée.

*Diverses sortes*. — 1° *Hypothèses de cause* ; par exemple, le fluide nerveux, en physiologie ;

2° *Hypothèses de loi* ; théorie des ondulations, des vibrations, en optique et en acoustique.

Toutes les sciences ont leurs hypothèses. (On trouvera plus loin l'énoncé des principales.)

## IV. Hypothèse.

## III. Expérimentation.

## IV. Hypothèse. (Suite.)

*Rôle des hypothèses dans la science*. — L'hypothèse est le facteur essentiel des sciences. « Une idée anticipée, dit Cl. Bernard, c'est-à-dire une hypothèse, est le point de départ nécessaire de tout raisonnement expérimental. » L'histoire des sciences naturelles nous montre qu'il n'y a guère eu de grande découverte qui n'ait été précédée et préparée par une ou plusieurs hypothèses.

*Caractères d'une bonne hypothèse*. — 1° Elle doit être suscitée par plusieurs faits observés ;

2° Elle doit expliquer des faits déjà connus, mais non liés à un système ;

3° Elle doit faire connaître de nouveaux faits, qu'elle explique.

*Vérification de l'hypothèse*. — Pour vérifier une hypothèse, il faut chercher :

1° Si elle est d'accord avec tous les faits et principes connus ;

2° Si elle rend compte de toutes les circonstances des faits qui entrent dans l'hypothèse ;

3° Si l'expérience et le calcul peuvent en confirmer le résultat.

*Exemples d'hypothèses vérifiées*. — Hypothèses de l'incandescence primitive du globe (Descartes, Leibniz, Buffon) ; — nature de la chaleur ; — circulation du sang (Harvey) ; — découverte de Neptune (Leverrier) ; — animaux antédiluviens (Cuvier).

Les observations, les expérimentations, les hypothèses, concourent à un but commun : dégager la loi du phénomène étudié. C'est le travail propre de l'induction de formuler cette loi.

*Définition*. — L'induction est le procédé par lequel l'esprit passe de la connaissance des faits à celle des lois qui les régissent. Elle étend à tous les êtres ou à tous les faits de la même espèce, ce qui a été préalablement connu d'un ou de plusieurs.

*Principe ou fondement de l'induction*. — L'induction est un procédé à la fois expérimental et rationnel : l'expérience donne les faits, la raison seule peut donner la loi, c'est-à-dire affirmer la nécessité (nécessité hypothétique) que les faits se produisent toujours les mêmes.

Pour que l'induction soit légitime, il faut : 1° Coordonner et interpréter les faits recueillis, de manière à en dégager l'idée générale ou rapport (tables de Bacon, méthodes de Stuart Mill) ;

2° Étendre à tous les faits, à tous les temps et à tous les lieux, le rapport dégagé.

Cette sorte de généralisation ne peut se faire qu'en vertu d'un principe rationnel, qu'on appelle principe de lois, d'ordre, d'uniformité des lois de la nature. Au fond, c'est le principe de causalité que l'on affirme toujours : la même cause produit les mêmes effets.

Observons qu'on ne conclut pas de quelques à tous, mais d'une cause à son effet. Voilà pourquoi il suffit d'une expérience bien faite pour établir une loi avec certitude.

Stuart Mill et les associationnistes ont voulu faire dériver le principe d'induction, comme celui de causalité, de l'association inséparable et de l'habitude. — Ce que nous venons de dire et ce qui a été dit, à la 12<sup>e</sup> leçon de psychologie, suffit pour réfuter cette théorie.

*Tables de Bacon*. — Bacon veut qu'en observant et en expérimentant on fasse trois catégories des faits observés : cela s'appelle dresser des tables :

1° *Table de présence*, dans laquelle on note toutes les circonstances où le fait à expliquer se produit ;

2° *Table d'absence*, dans laquelle on marque toutes les circonstances où il ne se produit pas ;

3° *Table de variation ou de degré*, dans laquelle on note les circonstances où il varie.

## V. Induction.

V. Induction.  
(Suite.)

Les méthodes de Stuart Mill. — Les tables de Bacon ne s'appliquaient pas à tous les cas observables ; Stuart Mill les a remplacées par quatre règles ou méthodes, qu'on peut regarder comme générales.

1<sup>o</sup> Méthode de concordance. — On peut la formuler ainsi : Si deux ou plusieurs exemples du phénomène à expliquer présentent une seule circonstance commune, cette circonstance peut être regardée comme la cause du phénomène. — (Exemple de Pasteur sur la génération spontanée.)

2<sup>o</sup> Méthode de différence. — Sert de contre-épreuve à la précédente. — Elle consiste à supprimer la circonstance que l'on regardait comme cause et à voir si l'effet persiste. — (Ex. : contre-expérience de M. Pasteur.)

3<sup>o</sup> Méthode des variations concomitantes. — Lorsque le phénomène varie, si parmi toutes les circonstances une seule croît ou décroît en même temps que lui, c'est celle-là qui est la cause. — (Exemple de Pascal sur le vide.)

4<sup>o</sup> Méthode des résidus. — Si l'on retranche d'un phénomène tout ce qui peut être attribué à des causes connues, ce qui reste sera l'effet des antécédents qui ont été négligés et dont l'effet était inconnu. — (Ex. : découverte de Neptune.)

Définition. — L'analogie est un procédé de raisonnement par lequel on conclut de ressemblances observées à des ressemblances non observées, ou d'une ressemblance partielle à une ressemblance totale.

Diverses sortes de rapports analogiques. — 1<sup>o</sup> D'effet à cause : mêmes effets supposent mêmes causes ;

2<sup>o</sup> De moyens à fin ou *vice versa* ;

3<sup>o</sup> De pure ressemblance.

## VI. Analogie.

Principe de l'analogie. — Les lois de la nature sont stables et générales : les mêmes moyens supposent les mêmes fins ; les mêmes effets, les mêmes causes.

Analogie et induction. — L'analogie est une déduction fondée sur une induction préalable : on a observé que *abcd* se trouvent dans *A* ; or, dans *B*, on trouve *abc*, et on conclut, par analogie, que *d* doit s'y trouver aussi.

Valeur de l'analogie. — On ne peut demander à l'analogie ni des théories ni des lois, mais de simples conjectures, des hypothèses : comparaison n'est pas raison.

Classer, c'est ramener l'infinie multiplicité des êtres ou des faits à un petit nombre de types indiquant leurs caractères communs et les rapports qui les unissent les uns aux autres.

Différentes sortes de classifications. — 1<sup>o</sup> Classifications naturelles, fondées sur l'ensemble des caractères essentiels des êtres (subordination des caractères ; caractères dominants, etc.).

2<sup>o</sup> Classifications artificielles, basées sur la considération d'un seul caractère, d'un seul organe, de quelque caractère extérieur.

3<sup>o</sup> Classifications empiriques ; celles-ci sont indépendantes de la nature des objets : par exemple, classifications alphabétiques.

Avantages des classifications. — 1<sup>o</sup> Elles rendent nos connaissances plus faciles, plus exactes ;

2<sup>o</sup> Elles établissent dans les idées l'ordre et la subordination des caractères, de telle sorte que du nom d'un être on peut conclure ses caractères généraux (genre, etc.) ;

3<sup>o</sup> Elles soulagent la mémoire.

Valeur des classifications. — La valeur d'une classification est d'autant plus grande, que l'ordre de la nature y est mieux reproduit. Mais l'impossibilité où nous sommes de connaître tous les rapports des choses entraîne l'imperfection de toutes nos classifications et leur caractère provisoire.

## VII. Classification.

Définitions empiriques. — (Voir ce qui a été dit, page 65, sur la différence des définitions empiriques et des définitions géométriques.)

Les premières se forment graduellement et se perfectionnent par les découvertes nouvelles, tandis que les secondes sont parfaites du premier coup.

Les définitions géométriques sont les principes de la connaissance.

Les définitions empiriques en sont les résumés.

## VIII. Rôle de la déduction dans les sciences de la nature.

1<sup>o</sup> Elle sert comme moyen de vérification des hypothèses ;

2<sup>o</sup> Elle est utile et même nécessaire pour expliquer ou démontrer ou appliquer les découvertes faites et les lois établies ;

3<sup>o</sup> Elle permet, par l'extension d'une loi, de découvrir des lois et des faits nouveaux.

7<sup>o</sup> LEÇON

## MÉTHODE DES SCIENCES MORALES

Objet des sciences morales. — Étude des faits et recherche des lois du monde spirituel ou moral.

Leurs caractères propres. — Tout à la fois sciences d'observation et de raison, elles étudient ce qui est en fait et ce qui doit être. Les lois morales ne sont pas seulement indicatives, elles sont impératives ; elles ne sont pas fatales, mais libres ; c'est à titre de modèle, de fin, de but, qu'elles nous sont proposées.

Les sciences morales comprennent :

1<sup>o</sup> La psychologie, science de l'âme et de ses facultés ;

2<sup>o</sup> La logique, science des lois de la pensée et des méthodes ;

3<sup>o</sup> La morale, science du bien et des moyens de l'accomplir ;

4<sup>o</sup> L'esthétique, science de l'art et des beaux-arts ;

5<sup>o</sup> La jurisprudence, science des droits de l'homme vivant en société ;

6<sup>o</sup> L'économie politique, science de la richesse ;

7<sup>o</sup> La pédagogie, science de l'éducation ;

8<sup>o</sup> La politique, science du gouvernement des sociétés ;

9<sup>o</sup> L'histoire, science des faits de la vie des peuples ;

10<sup>o</sup> L'ethnologie, science des races humaines ;

11<sup>o</sup> L'hérographie, étude comparée des religions ;

12<sup>o</sup> La linguistique ou philologie, science des lois générales du langage ;

13<sup>o</sup> La sociologie, science des développements et de la constitution des sociétés humaines ;

14<sup>o</sup> La théodicée, science rationnelle de la nature et des attributs de Dieu.

## Méthode générale.

Les sciences morales emploient tour à tour la méthode rationnelle et la méthode expérimentale ; par l'observation et l'induction, elles déterminent les lois des phénomènes qu'elles étudient, et par le raisonnement et la déduction, elles tirent des conséquences pratiques de leurs principes ou de leurs découvertes.

(On se bornera à indiquer la méthode particulière des plus pratiques parmi ces sciences.)

1° *Psychologie*. (Voir 1<sup>re</sup> leçon de Psychologie.)

2° *Morale*. (Voir *Préliminaires de la morale*.)

3° *Droit ou jurisprudence*. — L'observation attentive des faits, aidée de l'étude des textes et de l'histoire, donne la connaissance de ce qui a été.

— Le *raisonnement*, guidé par l'expérience, fait la meilleure application possible des lois, en tenant compte de l'état présent de la société.

4° *Pédagogie*. — La pédagogie n'étant que la psychologie et la morale appliquées à l'éducation, elle tire, par *déduction*, ses principes généraux de ces deux sciences ; mais il faut que l'expérience en règle les applications, suivant l'âge et le caractère de l'enfant, le milieu où il vit, le but qu'il veut atteindre, etc.

5° *Esthétique*. — Par l'*induction*, elle examine les œuvres dans leur milieu et recherche les circonstances qui ont influé sur leur composition ; par la *déduction*, elle applique les principes d'ordre, de proportion, d'harmonie, qui régissent toute œuvre artistique.

6° *Économie politique*. — (Voir 12<sup>e</sup> leçon de Morale pratique.)

7° *Politique*. — Comme le *droit*, la *politique* s'appuie à la fois sur l'expérience, par la connaissance des hommes et des choses, et sur les *principes absolus de la morale*, qu'elle ne doit jamais contredire. Une politique exclusivement fondée sur la raison n'aurait rien de pratique ; celle qui serait entièrement basée sur l'expérience manquerait de moralité.

8° *Histoire*. — (Voir la leçon suivante.)

9° *Linguistique*. — La *linguistique* emploie deux méthodes : la méthode dite *historique*, qui consiste à suivre un mot jusqu'à ses origines, et la méthode *comparée*, qui cherche la racine du mot dans les langues sœurs.

10° *Sociologie*. — La *sociologie*, étudiant l'ensemble des conditions matérielles et morales de la vie des sociétés, doit être essentiellement une science d'observation. Comme dans les sciences physiques, ce que l'on cherche, c'est la *cause* des faits que l'on constate, et le rapport qui relie ces faits à leur cause.

On a proposé d'appliquer à la sociologie les méthodes de Stuart Mill. Il est possible que la méthode des *variations concomitantes*, de même que celle de *concordance*, donne des résultats satisfaisants ; mais, en général, les faits sociaux sont si complexes, ils se pénètrent tellement les uns les autres, qu'il est bien difficile de les séparer et de les analyser, comme on analyse les faits matériels.

N'oublions pas que le caractère propre des individus composant la société, c'est la *liberté*, qui défie tout calcul, toute prévision mathématique, et, par conséquent, toute *déduction* certaine.

Méthodes particulières.

LES SCIENCES MORALES (Suite.)

8<sup>e</sup> LEÇON

## MÉTHODE DE L'HISTOIRE. — CRITIQUE HISTORIQUE

Définition et objet de l'histoire.	L'histoire est la science de la vie des peuples. Son objet, c'est le passé des sociétés humaines ; elle s'efforce de remonter des faits particuliers aux lois qui les régissent et aux causes qui les produisent.
But de l'histoire.	Il y a deux manières d'envisager le but de l'histoire : La première (antiquité jusqu'au XIX <sup>e</sup> siècle) considère l'histoire comme une partie de la morale ; c'est la morale en exemples. — Les faits y sont arrangés en vue d'une leçon pratique. La seconde (XIX <sup>e</sup> siècle) assimile l'histoire aux autres sciences, et cherche uniquement à déterminer les causes et les lois des événements. La première méthode n'est pas scientifique ; La seconde, employée seule, conduit au fatalisme et au déterminisme. — On ne peut assimiler l'histoire des peuples à la physique et à l'histoire naturelle : « L'homme n'est pas un théorème qui marche ; les questions historiques ne sont pas de simples problèmes de mécanique. » (TAINE.) — « Il faut faire dans les événements la part de la liberté humaine, et se souvenir de ce vers, d'A. Comte : Pour expliquer les lois, il faut des volontés. »
Principales sciences historiques.	Les sciences historiques comprennent : 1° <i>L'histoire proprement dite</i> , qui étudie le passé de la vie des peuples ; 2° <i>L'histoire des sciences, des lettres, des arts, des religions</i> ; 3° <i>La préhistoire ou archéologie</i> , science des monuments anciens ; 4° <i>La numismatique</i> , science des médailles ; 5° <i>L'épigraphie</i> , science des inscriptions ; 6° <i>La paléographie</i> , science des écritures anciennes ; 7° <i>La diplomatique</i> , science des chartes et des diplômes.
Rôle de l'histoire dans les sciences morales.	L'histoire est en quelque sorte l'école d'application des sciences morales : La <i>psychologie</i> trouve en elle son contrôle et le complément nécessaire à la réflexion ; La <i>morale</i> y voit les sanctions naturelles appliquées aux individus et aux sociétés ; La <i>politique</i> , la <i>sociologie</i> , la <i>jurisprudence</i> , doivent s'en inspirer dans leurs déductions pratiques, sous peine de faire des lois inapplicables.
Méthode.	La méthode de l'histoire est à la fois <i>inductive</i> et <i>déductive</i> . Par l' <i>induction</i> , elle observe, recueille, contrôle, analyse les faits, groupe les témoignages, les compare, les discute : c'est le rôle de la <i>critique</i> . Par la <i>déduction</i> , se fondant sur les principes absolus du bien, du juste, de l'honnête, elle juge les faits, ou, de circonstances données, tire des conséquences au moins probables : c'est la philosophie de l'histoire.
Du témoignage.	<i>Importance du témoignage</i> . — Toute la valeur de l'histoire repose sur la sincérité et la compétence du témoignage. Ce n'est pas seulement en histoire que le témoignage est important ; sans lui, l'éducation, la société, la justice humaine, l'expérience et la science, seraient impossibles. Le témoignage étend et multiplie l'expérience : il nous donne des milliers d'yeux, de mains, d'oreilles.

MÉTHODE DE L'HISTOIRE

Du témoignage. (Suite.)	Principe de la foi au témoignage.	Reid a ramené le fondement du témoignage à un double instinct :	
		1° Instinct de <i>vérité</i> , inclination naturelle de l'homme à dire la vérité ;	2° Instinct de <i>crédulité</i> , inclination naturelle à croire que les hommes disent la vérité.
Règles du témoignage.	a) Règles relatives aux faits.	Les faits doivent être :	Ces deux principes n'excluent pas toutes les causes d'erreur ; ils ne garantissent pas que le témoin ne trompe pas. D'autres veulent que nous croyions au témoignage en vertu de cette induction naturelle que l'homme parle pour exprimer ce qu'il pense, comme nous parlons nous-mêmes à cette fin.
			Le P. de Smedt n'accepte pas ces deux explications, et il donne pour fondement au témoignage une déduction basée sur le principe de causalité. Il suffit, par une critique sévère, d'écartier le mensonge ou l'erreur, pour établir d'une manière rigoureuse la certitude du témoignage.
Règles du témoignage.	b) Règles relatives aux témoins.	1° Témoin unique.	Les unes sont relatives aux faits, les autres aux témoins.
			Deux cas peuvent se présenter : le témoin est unique, ou il y a plusieurs témoins.
		2° S'il y a plusieurs témoins.	<p>C'est-à-dire offrir des apparences de vérité ; Il faut se défier à la fois d'une <i>crédulité</i> aveugle et d'un <i>scepticisme</i> qui rejette à priori tout ce qu'il ne comprend pas.</p> <p>C'est-à-dire conformes aux lois générales de l'univers. Le miracle ne saurait être repoussé à titre d'impossibilité, attendu qu'il y a des miracles scientifiquement établis. Ici le témoignage constate, il n'explique pas.</p> <p>C'est-à-dire non opposés à un fait parfaitement constaté. Un alibi, par exemple.</p> <p>Il faut : 1° Connaître le témoin, sa capacité, sa compétence, son caractère, ses intérêts, son honnêteté.</p> <p>2° Les moyens qu'il a eus de connaître la vérité. — Si le témoin est assez éclairé pour ne pas se tromper, assez loyal pour ne pas nous tromper, on peut ajouter foi au témoignage.</p> <p>Il faut : 1° Procéder pour chacun comme s'il était l'unique témoin ;</p> <p>2° Voir si les témoins sont d'accord ;</p> <p>3° Les grouper suivant leurs opinions, s'ils sont en désaccord ;</p> <p>4° Peser plutôt que compter les témoignages contradictoires.</p> <p>— Un nombre même très petit de témoignages de haute valeur doit l'emporter sur un nombre même très grand de témoignages suspects.</p>
			Ajoutons à toutes ces règles celles de l'observation scientifique, qui sont de n'avoir en vue, en interrogeant les faits, ni son intérêt, ni ses préjugés, ni ses passions, mais uniquement la découverte de la vérité.

Les sources de l'histoire.	Les sources de l'histoire sont : les traditions orales, les monuments, les écrits.	
	1° Traditions.	Récits qui se transmettent de bouche en bouche. C'est la source la moins pure de l'histoire. La valeur d'une tradition diminue à mesure qu'on s'éloigne de son origine. Ordinairement, c'est le fond de la tradition qui est vrai, non le détail.
Règles du témoignage en matière de doctrines.	2° Monuments.	Deux sortes de monuments ; les uns, historiques par destination ; les autres, par occasion. Il faut s'assurer : 1° de leur <i>authenticité</i> : sont-ils ce qu'ils prétendent être ? 2° de leur <i>sincérité</i> : ne sont-ils pas l'œuvre de la flatterie, du mensonge ? L' <i>archéologie</i> , la <i>numismatique</i> , l' <i>épigraphie</i> , la <i>paléographie</i> , la <i>diplomatique</i> , servent à vérifier l'authenticité et la sincérité des monuments.
	3° Les écrits.	Les écrits sont la source la plus pure et la plus féconde de l'histoire. Comme pour les monuments, il faut s'assurer : 1° de l' <i>authenticité</i> ; 2° de l' <i>intégrité</i> , c'est-à-dire si on n'a fait ni coupures ni interpolations ; Puis on traite l'écrivain comme un témoin ordinaire, s'il raconte ce qu'il a vu et entendu ; on vérifie ses sources, s'il raconte d'après d'autres.
	Quand le témoignage a pour objet non des faits, mais des doctrines, il se présente ou sous la forme du <i>consentement universel</i> , s'il s'agit d'une vérité morale et pratique, ou sous la forme de l' <i>autorité</i> , s'il s'agit d'une vérité scientifique.	
	1° <i>Consentement universel</i> . — L'accord unanime ou quasi tel de tous les hommes, portant sur une <i>vérité pratique importante</i> , contraire aux passions et aux intérêts particuliers (croyance à l'existence de Dieu, immortalité de l'âme, liberté, etc.), mérite toute créance, parce qu'elle ne peut venir que d'une révélation primitive ou d'un penchant naturel. La règle est de se tenir également éloigné du <i>traditionalisme</i> (témoignage, seul critérium de certitude) et du <i>scepticisme</i> .	
	2° L' <i>autorité</i> , ou témoignage en matière scientifique, peut atteindre une <i>très haute probabilité</i> , mais pas la <i>certitude</i> . — Il mérite notre assentiment, au moins provisoire, quand il vient d'hommes compétents qui parlent de ce qu'ils ont parfaitement étudié.	